

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

BIOCORP

INITIEE PAR

NOVO NORDISK REGION EUROPE A/S

PRESENTEE PAR

LAZARD

Banque présentatrice

ET



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

Banque présentatrice et garante

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE BIOCORP PRODUCTION**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridique, financières et comptables de Biocorp Production a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 de l'AMF en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Biocorp Production.

Le présent document :

- (i) incorpore par référence le rapport financier annuel 2022 de Biocorp Production, publié le 29 mars 2023, disponible sur le site internet de la Société (le « **Rapport Financier Annuel** ») ; et
- (ii) complète la note d'information en réponse établie par Biocorp Production (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Biocorp Production initiée par Novo Nordisk Region Europe A/S sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°23-383 en application d'une déclaration de conformité en date du 5 septembre 2023 (l'« **Offre** »).

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Biocorp Production (<https://www.biocorpsys.com>) et peut être obtenu sans frais auprès de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, un communiqué a été diffusé, ou sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLES DES MATIERES

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
3.	ÉVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	4
3.1	Assemblée générale	4
3.2	Informations relatives au capital social de Biocorp	4
3.3	Gouvernance de la Société	5
3.4	Franchissement de seuils.....	5
3.5	Litiges	6
3.6	Facteurs de risque.....	6
3.7	Communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Annuel	6
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT	6
	ANNEXE	8

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, par la société Biocorp Production, société anonyme dont le siège social est situé à La Béchade, ZI de Lavaur, 63500 Issoire, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 453 541 054 et dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR0012788065 (mnémonique : ALCOR) (« **Biocorp** » ou la « **Société** »), dans le cadre de l'Offre initiée par la société Novo Nordisk Region Europe A/S, société de droit danois dont le siège social est situé c/o Novo Nordisk, Novo Alle 1, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark, immatriculée sous le numéro 26 23 62 66 (l'« **Initiateur** » ou « **Novo Nordisk** »), proposant de manière irrévocable aux actionnaires de la Société d'acquérir la totalité des actions de la Société que l'Initiateur ne détient pas pour un prix par action de la Société de 35 euros (le « **Prix de l'Offre** »), et dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 5 septembre 2023, sous le numéro 23-382 (la « **Note d'Information** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur le 4 août 2023 (la « **Date de Réalisation** ») de 2.838.669 actions Biocorp Production représentant, à la date du présent document environ 64,34% du capital et 64,09% des droits de vote théoriques de la Société¹ (l'« **Acquisition du Bloc** ») et valorise l'intégralité du capital de la Société à environ 154,4 millions d'euros.

Depuis le dépôt du projet de Note d'Information auprès de l'AMF le 7 août 2023, Portzamparc a acquis pour le compte de l'Initiateur 469.167 Actions sur le fondement de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

Compte-tenu de ce qui précède, l'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des 9.724 actions auto-détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont le 3 février 2020, soit, à la date de la Note en Réponse et à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total maximum de 1.094.726 actions de la Société. L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions visées par l'Offre représente, sur la base du prix de l'Offre des actions, un montant maximal de 38.315.410 euros (hors frais divers et commissions).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun titre de capital ni valeur mobilière pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société. Il est précisé que les 2.500.000 obligations convertibles précédemment émises par la Société ont été intégralement remboursées à la Date de Réalisation, dans le cadre de la réalisation de l'Acquisition du Bloc.

L'Initiateur a indiqué ne pas agir de concert avec un tiers ou un actionnaire de la Société.

L'Offre revêt un caractère obligatoire pour l'Initiateur en application des dispositions de l'article L. 433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF et est réalisée selon la procédure simplifiée en application des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 15 jours de négociation.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société conformément aux articles L. 433-4, II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, l'Initiateur a indiqué son intention de solliciter la mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Lazard Frères Banque et Portzamparc. Portzamparc garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information et dans la Note en Réponse.

¹ Sur la base d'un capital de la Société comprenant 4.412.286 Actions représentant 4.429.068 droits de vote théoriques au 31 août 2023.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Biocorp constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par Biocorp, tel que figurant dans le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les comptes sociaux et consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2022 et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, que le présent document incorpore par référence.

- Le Rapport Financier Annuel est disponible sur le site Internet de la Société (https://biocorpsys.com/wp-content/uploads/2023/03/230331-Rapport_Annuel_2022.pdf).

Ce document est complété par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Financier Annuel et figurant dans (i) les communiqués de presse publiés par la Société et reproduits dans le présent document, (ii) les informations figurant dans la Note en Réponse, et (iii) le présent document.

3. ÉVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Assemblée générale

L'assemblée générale mixte de la Société s'est réunie le 16 mai 2023 à 10 heures, au siège social de la Société situé La Béchade, ZI de Lavaur, 63500 Issoire, France. Les documents et informations relatifs à cette assemblée sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://biocorpsys.com/investisseurs/informations-reglementees/>).

L'assemblée générale mixte a notamment approuvé les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les autorisations et délégations consenties par l'assemblée générale mixte de la Société en matière d'émission ou de rachat de titres sont décrites en section 9.8 de la Note en Réponse.

3.2 Informations relatives au capital social de Biocorp

A la date du présent document, le capital social de Biocorp s'élève à 220.614,30 euros, divisé en 4.412.286 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €), toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Le capital et les droits de vote de la Société sont, à la connaissance de la Société, et suite à la réalisation de l'Acquisition du Bloc mentionné dans le communiqué de presse de la Société du 4 août 2023, répartis comme suit à la date du présent document :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Novo Nordisk Region Europe A/S ²	3 307 836	74,97%	3 307 836	74,68%
Jacques GARDETTE	3 200	0,07%	3 400	0,08%
Famille Jacques GARDETTE	1 000	0,02%	2 000	0,05%
Actions auto-détenues ³	9 724	0,22%	9 724	0,22%
Public	1 090 526	24,72%	1 106 108	24,97%
Total	4 412 286	100,00%	4 429 068⁴	100%

3.3 Gouvernance de la Société

Préalablement à la réalisation de l'Acquisition du Bloc en date du 4 août 2023, le conseil d'administration de la Société était composé des cinq membres suivants :

- Monsieur Jacques Gardette, administrateur et président du conseil d'administration ;
- Monsieur Julien Gardette, administrateur ;
- Monsieur Eric Dessertenne, administrateur ;
- Monsieur Jean-Yves Berthon, administrateur indépendant ; et
- Monsieur Stéphane Legastelois, administrateur indépendant.

A l'issue de la réalisation de l'Acquisition du Bloc en date du 4 août 2023, tel que décrit dans le communiqué de presse de la Société du 4 août 2023, la composition du conseil d'administration de la Société a été revue afin de refléter la nouvelle structure de son actionnariat.

Au jour de la réalisation de l'Acquisition du Bloc, le 4 août 2023, Monsieur Jacques Gardette et Monsieur Julien Gardette ont démissionné de leurs mandats de membres du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société a coopté le même jour, Madame Marianne Ølholm et Monsieur Peter Bøggild en qualité de nouveaux membres du conseil d'administration de la Société et a également nommé Madame Marianne Ølholm présidente du conseil d'administration de la Société, sous réserve de la ratification de ces cooptations par la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément aux articles L. 225-24, al. 5 du Code de commerce et 15 des statuts de la Société.

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé des cinq membres suivants :

- Madame Marianne Ølholm, administrateur et présidente du conseil d'administration ;
- Monsieur Peter Bøggild, administrateur ;
- Monsieur Eric Dessertenne, administrateur ;
- Monsieur Jean-Yves Berthon, administrateur indépendant ; et
- Monsieur Stéphane Legastelois, administrateur indépendant.

3.4 Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce et de l'article 12.1 des statuts de la Société, par courriers à l'AMF et à la Société en date du 4 août 2023, l'Initiateur a déclaré avoir, le 4 août 2023, franchi à la hausse, du fait de l'Acquisition du Bloc, le seuil légal de 50% du capital et des droits de vote de la Société et tous les seuils statutaires jusqu'à 50% (inclus) du capital social et

² Il est précisé que depuis le dépôt du projet de Note d'Information auprès de l'AMF le 7 août 2023, Portzamparc a acquis pour le compte de l'Initiateur 469.167 Actions sur le fondement de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

³ Actions auto-détenues affectées à un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont en date du 3 février 2020 et qui a été suspendu conformément à ses termes à la suite de la publication du communiqué de presse relatif à l'Opération envisagée en date du 5 juin 2023.

⁴ Sur la base d'un capital de la Société comprenant 4.412.286 Actions représentant 4.429.068 droits de vote théoriques au 31 août 2023.

des droits de vote de la Société, et détenir 2.838.669 actions de la Société (64,34% du capital et 64,09% des droits de vote théoriques de la Société à cette date), et ses intentions concernant la Société. Ces déclarations ont fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 4 août 2023 sous la référence 223C1251.

3.5 Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

Comme précisé en section 3.6 du Rapport Financier Annuel, suite à la résiliation par la Société d'une lettre de mission conclue le 3 juillet 2018 avec la société Kepler Chevreux portant sur de possibles opportunités d'affaires, une action indemnitaire a été engagée par cette dernière devant le Tribunal de Commerce de Paris. Ces demandes ont été intégralement rejetées en première instance par le Tribunal de Commerce de Paris. Kepler Chevreux a fait appel de ce jugement.

Le 22 mai 2023, la Cour d'appel de Paris a considéré que la résiliation de la lettre de mission intervenue sans préavis et sans mise en demeure avait causé un préjudice à Kepler Chevreux, et a condamné la Société à indemniser Kepler Chevreux à hauteur de 5.000 euros, sans prononcer de condamnation à l'encontre de la Société sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile. Kepler Chevreux a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. Comme précisé en section 3.6 du Rapport Financier Annuel, la Société estime que le risque financier lié à ce litige est faible.

3.6 Facteurs de risque

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, de risques opérationnels ou financiers significatifs concernant Biocorp, autres que ceux mentionnés dans le Rapport Financier Annuel.

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits à la section 3 du Rapport Financier Annuel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

3.7 Communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Annuel

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://biocorpsys.com/investisseurs/communiques-de-presse/>). Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le Rapport Financier Annuel publié le 29 mars 2023 et jusqu'à la date du présent document, sont listés ci-dessous et intégralement reproduits en Annexe du présent document :

Date	Intitulé
4 septembre 2023	BIOCORP présente ses résultats semestriels au 30 juin 2023
4 août 2023	Réalisation de l'acquisition par Novo Nordisk d'un bloc de contrôle au capital de BIOCORP
4 juillet 2023	Bilan semestriel du contrat de liquidité BIOCORP confié à la société de Bourse Gilbert Dupont
19 juin 2023	Signature des accords définitifs relatifs à l'acquisition par NOVO NORDISK d'un bloc de contrôle au capital de BIOCORP
5 juin 2023	Novo Nordisk entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'une participation de contrôle dans BIOCORP, suivie d'une offre publique d'achat obligatoire

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 septembre 2023 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Biocorp Production, comporte l'ensemble des

informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers en date du 25 juillet 2006 (modifiée le 29 avril 2021), dans le cadre de l'offre publique d'acquisition initiée par Novo Nordisk Region Europe A/S et visant les actions de la société Biocorp Production.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Eric DESSERTENNE
Directeur général

Annexe

Communiqués de presse



BIOCORP présente ses résultats semestriels au 30 juin 2023

- Produits d'exploitation en hausse de 21% à 4,1 M€
- Résultat net semestriel négatif à 3,8 M€

Issoire, le 4 septembre 2023, 18h00 CEST – BIOCORP (FR0012788065 – ALCOR / Éligible PEA-PME), société française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de systèmes d'administration de médicaments injectables, présente aujourd'hui ses résultats semestriels au 30 juin 2023 ¹.

Éric Dessertenne, Directeur Général de BIOCORP, a commenté : « *Le premier semestre 2023 a été très dynamique pour BIOCORP et a été particulièrement marqué par la conclusion des discussions menées avec NOVO NORDISK, notre partenaire commercial pour la plateforme Mallya® depuis 2021. NOVO NORDISK a entamé la prise de contrôle de BIOCORP avec la ferme intention de préserver la capacité d'innovation, l'effort d'investissement et l'esprit d'entreprise qui nous ont toujours animés. Compte-tenu de l'implantation mondiale de NOVO NORDISK, ce rapprochement représente une excellente opportunité de développer de nouveaux dispositifs connectés et de les mettre ensuite à disposition auprès du plus grand nombre de patients souffrant de maladies chroniques graves telles que le diabète. Au cours de ces dernières semaines, les travaux engagés par nos équipes respectives ont confirmé cette volonté de manière très enthousiaste.* »

Résultats semestriels au 30 juin 2023

- Le **chiffre d'affaires** du premier semestre 2023 s'élève à 4 112 K€, soit une hausse de 36,5% par rapport aux 3 011 K€ réalisés un an plus tôt.
 - Vente de produits manufacturés pour 1 297 K€, soit une augmentation de 100% par rapport au 1^{er} semestre 2022. L'activité de fabrication à façon reste stable.
 - Vente de services de développements : 2 814 K€, en hausse de 19% par rapport au 1^{er} semestre 2022.
- Les **charges d'exploitation** sont en hausse de 35% à 8 035 K€ (vs 5 948 K€ au S1-2022) et s'expliquent par l'augmentation des salaires et charges liées aux recrutements réalisés l'année dernière pour structurer certains départements de la Société (réglementaire, R&D, achats, gestion de projets), par une augmentation des consommations de composants, une augmentation de certains frais généraux ainsi qu'une provision sur un stock de composants devenu obsolète.
- Au regard de ces éléments, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) est négatif à (3 080 K) € contre (2 145 K) € au 30 juin 2022, le **résultat d'exploitation** des six premiers mois de l'année ressort négatif à (3 905 K) € contre un résultat négatif de (2 529 K) € au 1^{er} semestre 2022.

¹ Le Conseil d'administration de BIOCORP, réuni le 4 septembre 2023, a arrêté les comptes du premier semestre 2023 (non audités par les commissaires aux comptes)

- Le **résultat financier semestriel** affiche une perte de (119 K) € contre (39 K) € un an auparavant.
- Le **résultat exceptionnel** est positif à 97 K€ au 30 juin 2023, contre 156 K€ au 1^{er} semestre 2022.
- Au niveau fiscal, BIOCORP estime avoir acquis un **Crédit d'Impôt Recherche** (CIR) de 129 K€ au 30 juin 2023. Le CIR et le CII avaient été estimés à 99 K€ un an auparavant.
- Compte-tenu des éléments ci-dessus, au 30 juin 2023, le **résultat net** ressort négatif à (3 797 K) € contre une perte de (2 313 K) € au premier semestre 2022. Par conséquent, le montant des capitaux propres au 30 juin 2023 est de (1 240 K) €.

en K€	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2022
Chiffres d'Affaires	4 112	3 011	11 670
Autres produits d'exploitation	18	408	178
Total des produits d'exploitation	4 130	3 419	11 848
Excédent brut d'Exploitation	-3 080	-2 145	43
Résultat d'exploitation	-3 905	-2 529	-732
Résultat financier	-119	-39	-61
Résultat exceptionnel	98	156	-117
CIR et CII	-129	-99	259
Résultat net	-3 798	-2 313	-651
Disponibilités	2 582	590	2 666
Dettes financières	8 786	4 197	5 776

- Au 30 juin 2023, les **disponibilités** s'élèvent à 2 582 K€ (contre 590 K€ au 1^{er} semestre 2022), dont 3 000 K€ perçus par l'émission de billets de trésorerie court terme qui devront être remboursés le 22 septembre 2023.
- Le total des **dettes financières** s'élève à 8 786 K€ au 30 juin 2023 (contre 4 197 K€ au S1-2022) et se compose d'emprunts obligataires convertibles souscrits par Vatel Capital pour 2 291 K€, de dettes bancaires pour 3 080 K€, de concours bancaires court terme pour 3 002 K€ et d'autres dettes financières pour 413 K€.

Faits marquants sur la période du premier semestre 2023

- Signature d'un partenariat industriel avec la société pharmaceutique HRA Pharma, filiale du leader mondial des produits d'automédication Perrigo company plc, pour le développement d'un dispositif médical innovant dans le domaine de la cicatrisation des lésions cutanées.

Faits marquants post clôture²

- Finalisation le 4 août 2023 de l'acquisition par NOVO NORDISK d'un bloc de contrôle dans BIOCORP. Le prix de l'offre est de 35,00 € par action.
- Dans le cadre de cette acquisition, toutes les obligations convertibles émises par BIOCORP ont été remboursées en numéraire le 4 août 2023 pour un montant de 2 263 K€ et une convention de prêt intragroupe a été conclue entre BIOCORP et NOVO NORDISK aux fins de ce remboursement et du financement du fonds de roulement de BIOCORP.
- Le 7 août 2023, NOVO NORDISK a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat obligatoire simplifiée visant à acquérir les actions

² Voir les communiqués de presse publiés par Biocorp le 19 juin, le 4 août et le 7 août 2023

restantes de la Société au prix susmentionné de 35,00 € par action (l'"Offre"), suivie d'un retrait obligatoire de la Société dans l'hypothèse où les conditions nécessaires à la mise en œuvre du retrait obligatoire seraient réunies à l'issue de l'Offre. La réalisation de l'Offre est soumise à une déclaration de conformité de l'Autorité des marchés financiers.

- A la date des présentes, la détention du capital et des droits de vote de BIOCORP est répartie comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Novo Nordisk Region Europe A/S ³	3.307.836	74,97%	3.307.836	74,68%
Jacques GARDETTE	3.200	0,07%	3.400	0,08%
Famille Jacques GARDETTE	1.000	0,02%	2.000	0,05%
Actions auto-détenues	9.724	0,22%	9.724	0,22%
Public	1.090.526	24,72%	1.106.108	24,97%
Total	4.412.286	100%	4.429.068	100,0%

Perspectives pour le second semestre 2023

- Perspectives favorables pour la demande de notre plateforme Mallya, par rapport au premier semestre 2023.
- BIOCORP prévoit une augmentation des capacités de production de Mallya d'ici la fin de l'année, grâce à la nouvelle zone d'assemblage sur le site de production d'Issoire.
- Sous réserve de la réalisation de l'Offre, les intentions de NOVO NORDISK sont détaillées dans le projet de note d'information de l'initiateur. NOVO NORDISK indique notamment entendre poursuivre les principales stratégies mises en œuvre par la Société et accompagner son développement dans le cadre de son intégration au sein du groupe NOVO NORDISK.

Le rapport financier semestriel pour 2023 sera disponible d'ici le 31 octobre sur le site web de la société, dans la section "Investisseurs".

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente depuis 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte 85 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur www.biocorpsys.com.

CONTACTS BIOCORP

Sylvaine Dessard
Senior Director Marketing & Communication
rp@biocorp.fr
+ 33 (0)6 88 69 72 85

Bruno ARABIAN
Press Officer
barabian@ulyse-communication.com
+33 (0)6 87 88 46 26

³ La participation de Novo Nordisk Region Europe A/S inclut les 2.838.669 actions issues de l'acquisition du bloc de contrôle du 4 août 2023, et 469.167 actions supplémentaires acquises par Portzamparc pour le compte de Novo Nordisk Region Europe A/S, sur le fondement de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, depuis le dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF le 7 août 2023.



ALCOR
LISTED
EURONEXT



Réalisation de l'acquisition par Novo Nordisk d'un bloc de contrôle au capital de BIOCORP

Issoire (France), le 4 août 2023 à 18h00 CEST – Dans le prolongement de l'annonce du projet d'acquisition de BIOCORP Production SA (FR0012788065 – ALCOR) (« **BIOCORP** ») par NOVO NORDISK (DK0060534915 – Novo-B), entreprise mondiale de premier plan dans le domaine des soins de santé, dont le siège est au Danemark et qui développe des traitements contre le diabète et d'autres maladies chroniques (« **NOVO NORDISK** »), diffusée le 5 juin 2023, BIOCORP annonce, suite à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles, la réalisation ce jour de l'acquisition hors marché par NOVO NORDISK auprès de BIO JAG, actionnaire principal de BIOCORP, ainsi que de certains actionnaires minoritaires, dont Nyenburgh, Greenstock et Vatel Capital, d'un total de 2.838.669 actions représentant 64,3% du capital et 64,09% des droits de votes¹ de BIOCORP, pour un prix de 35,00€ par action (le «**Bloc de Contrôle** »).

Les obligations convertibles en circulation émises par BIOCORP ont été intégralement remboursées en espèces par BIOCORP en date des présentes dans le cadre de la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

En conséquence de cette réalisation, la composition du Conseil d'administration de BIOCORP a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat. Suite à la démission de Messieurs Jacques Gardette et Julien Gardette de leur mandat d'administrateur, le conseil d'administration de BIOCORP est composé de cinq membres au total, à savoir : Madame Marianne Ølholm et Messieurs Peter Bøggild, Eric Dessertenne, Jean-Yves Berthon et Stéphane Legastelois. Madame Marianne Ølholm et Monsieur Peter Bøggild ont été cooptés en remplacement de Messieurs Jacques Gardette et Julien Gardette. Ces cooptations, qui ont pris effet ce jour, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de BIOCORP.

Conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers et plus particulièrement ses articles 233-1, 2° et 234-2, NOVO NORDISK déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les prochains jours un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire en vue d'acquérir le solde des actions de BIOCORP (l'« **Offre** ») puis procédera au retrait obligatoire de BIOCORP dans l'hypothèse où les conditions requises par sa mise en œuvre seraient atteintes à l'issue de l'Offre. L'Offre sera réalisée au même prix que l'acquisition du Bloc de Contrôle, soit 35,00€ par action. La réalisation de l'offre publique reste soumise à la déclaration de conformité de l'Autorité des marchés financiers.

Comme annoncé dans le communiqué publié par BIOCORP le 19 juin 2023, le Conseil d'administration de BIOCORP a désigné le cabinet ACCURACY, représenté par Monsieur Henri Philippe, en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'Offre. Le Conseil d'administration de BIOCORP a rendu le 4 août 2023, sur la base du projet de note d'information de Novo Nordisk, un avis motivé favorable sur l'intérêt de l'Offre et sur les

¹ Sur la base d'un capital de la Société comprenant 4.412.286 Actions représentant 4.429.068 droits de vote théoriques au 31 juillet 2023, après perte des droits de vote double attachés aux actions détenues par Bio Jag.

conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés, qui sera retranscrit dans le projet de note en réponse devant être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers conformément à la réglementation applicable.

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente depuis 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte environ 80 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur www.biocorpsys.com.

CONTACTS BIOCORP

Éric Dessertenne

Directeur Général

Sylvaine Dessard

Directrice Marketing & Communication

investisseurs@biocorp.fr / rp@biocorp.fr

+ 33 (0)6 88 69 72 85

CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno Arabian

barabian@ulyссе-communication.com

+33 (0)6 87 88 46 26

Margaux Puech

mpuech@ulyссе-communication.com

+33 (0)7 86 16 01 09



Déclarations prospectives

Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis et (ii) à des facteurs indépendants de la volonté de BIOCORP. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, toute déclaration précédée, suivie ou comprenant des mots tels que "objectif", "croire", "s'attendre à", "viser", "avoir l'intention", "pouvoir", "anticiper", "estimer", "planifier", "projeter", "sera", "peut avoir", "probable", "devrait", "pourrait" et d'autres mots et termes de signification similaire, ou la forme négative de ces derniers.

Les déclarations prospectives sont soumises à des risques inhérents et à des incertitudes indépendantes de la volonté de BIOCORP, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les performances réels de BIOCORP diffèrent sensiblement des résultats ou des performances attendus, exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.



Bilan semestriel du contrat de liquidité BIOCORP confié à la société de Bourse Gilbert Dupont

Issoire, le 4 juillet 2023, 18h00 CEST – BIOCORP (FR0012788065 – ALCOR / Éligible PEA-PME), société française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de solutions connectées dans le domaine de la santé, présente le bilan semestriel du contrat de liquidité confié à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au titre du contrat de liquidité confié par BIOCORP à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 9 724
- Solde en espèces : 238 695,44 €

Au cours du 1^{er} semestre 2023, il a été négocié un total de :

Achat	33 303 titres	786 062,45 €	1 007 transactions
Vente	37 278 titres	885 932,16 €	876 transactions

Il est rappelé que, lors du bilan annuel du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 13 699
- Solde en espèces : 138 825,72 €

Il est rappelé que, lors de la mise en place du contrat de liquidité, les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 18 163
- Solde en espèces : 85 959,05 €

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente depuis 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte 85 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur www.biocorpsys.com.

CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette
Président du Conseil d'administration
investisseurs@biocorp.fr

Éric Dessertenne
Directeur Général

Sylvaine Dessard
Directrice Marketing & Communication
rp@biocorp.fr
+ 33 (0)6 88 69 72 85

CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno Arabian
barabian@ulyse-communication.com
+33 (0)6 87 88 46 26

Margaux Puech
mpuech@ulyse-communication.com
+33 (0)7 86 16 01 09



Signature des accords définitifs relatifs à l'acquisition par NOVO NORDISK d'un bloc de contrôle au capital de BIOCORP

Issoire, le 19 juin 2023, 7h30 CEST – A la suite de l'annonce, le 5 juin 2023, du projet d'acquisition de BIOCORP Production SA (FR0012788065 – ALCOR) (« BIOCORP »), société française spécialisée dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes d'administration et de dispositifs médicaux innovants, par NOVO NORDISK (DK0060534915 – Novo-B), entreprise mondiale de premier plan dans le domaine des soins de santé, dont le siège est au Danemark et qui développe des traitements contre le diabète et d'autres maladies chroniques (« NOVO NORDISK »), les instances représentatives du personnel de BIOCORP ont été informées et consultées et ont rendu unanimement le 9 juin 2023 un avis favorable concernant cette opération.

Dans ce cadre, BIOCORP annonce aujourd'hui la signature d'un contrat d'acquisition entre BIO JAG, actionnaire principal de BIOCORP, et NOVO NORDISK, portant sur 1.998.800 actions BIOCORP, représentant 45,3% du capital et 62,2% des droits de vote de BIOCORP¹ (le « Bloc de Contrôle »), pour un prix de 35,00€ par action.

Il est rappelé que NOVO NORDISK acquerrait, concomitamment et sous réserve de l'acquisition de la participation de BIO JAG, au même prix par action, les actions détenues dans BIOCORP par certains actionnaires minoritaires, dont Nyenburgh, Greenstock et Vatel Capital, représentant ensemble 19% du capital social et 13,1% des droits de vote théoriques de BIOCORP¹.

La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle ainsi que des actions détenues par les actionnaires minoritaires, représentant ensemble 64,4% du capital et 75,3% des droits de votes¹, est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

Au résultat de l'opération envisagée, NOVO NORDISK déposera à titre obligatoire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») un projet d'offre publique d'acquisition simplifiée portant sur l'intégralité des actions BIOCORP en circulation, selon les mêmes conditions financières que l'acquisition du Bloc de Contrôle (soit 35,00€ par action) (l'« Offre »). Le prix de l'Offre valoriserait 100% du capital et des droits de vote de BIOCORP à 154,4 millions d'euros.

Dans ce cadre, BIOCORP a conclu ce jour avec NOVO NORDISK un Tender Offer Agreement régissant les engagements respectifs de BIOCORP et de NOVO NORDISK dans le cadre de l'Offre.

Le Conseil d'administration de BIOCORP a décidé ce jour de nommer Accuracy, représenté par Monsieur Henri Philippe en qualité d'expert indépendant conformément aux dispositions de l'article 261-1 I 2° et 4° et II du règlement général de l'AMF, en vue de l'établissement du rapport sur les conditions financières de l'Offre et d'attester de l'équité de l'Offre.

¹ Avant perte des droits de vote double attachés aux actions cédées par BIO JAG, et sur la base d'un capital social de 4.412.286 actions représentant 6.427.898 droits de vote théoriques.

La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle et le dépôt de l'Offre devraient avoir lieu au cours du troisième trimestre 2023

BIOCORP maintiendra le marché informé de tout développement significatif des opérations mentionnées ci-dessus.

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente depuis 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte 84 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur www.biocorpsys.com.

CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette
Président du Conseil d'administration
Communication investisseurs@biocorp.fr

Éric Dessertenne
Directeur Général

Sylvaine Dessard
Directrice Marketing &
rp@biocorp.fr
+ 33 (0)6 88 69 72 85

CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno Arabian
barabian@ulyse-communication.com
+33 (0)6 87 88 46 26

Margaux Puech
mpuech@ulyse-communication.com
+33 (0)7 86 16 01 09





Novo Nordisk entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'une participation de contrôle dans BIOCORP, suivie d'une offre publique d'achat obligatoire

- Novo Nordisk est entré en négociations exclusives avec BIO JAG, actionnaire principal de BIOCORP, en vue de l'achat de la totalité de sa participation dans BIOCORP, représentant 45,3% du capital social et 62,19% des droits de vote théoriques de BIOCORP (le "Bloc de Contrôle"), au prix de 35,00 euros par action.
- Certains actionnaires minoritaires, représentant 19,0% du capital social et 13,07% des droits de vote théoriques de BIOCORP, se sont engagés à transférer leurs actions à Novo Nordisk à l'issue de l'acquisition par Novo Nordisk du Bloc Contrôle.
- La transaction envisagée serait suivie du dépôt par Novo Nordisk à titre obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat (OPA) simplifiée portant sur le solde des titres émis par BIOCORP en circulation et, si les conditions légales sont remplies à l'issue de l'offre, d'une procédure de retrait obligatoire et de la radiation de BIOCORP d'Euronext Growth.

Bagsværd (Danemark), Issoire (France), le 5 juin 2023 à 7h00 CEST – Novo Nordisk A/S et BIOCORP Production SA ont annoncé aujourd'hui leur entrée en négociations exclusives en vue de l'acquisition par Novo Nordisk A/S d'un bloc de contrôle au capital de BIOCORP, qui serait suivie du dépôt par Novo Nordisk à titre obligatoire d'une offre publique d'achat (OPA) simplifiée portant sur le solde des actions émises par BIOCORP¹ au prix de 35,00 euros par action payé en espèces, valorisant 100% du capital de BIOCORP à environ 154 millions d'euros.

BIOCORP est une société française spécialisée dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes d'administration et de dispositifs médicaux innovants, dont Mallya, un dispositif intelligent Bluetooth pour les stylos injecteurs.

Depuis 2021, les deux entreprises collaborent au développement et à la commercialisation d'une version spécifique du dispositif Mallya pour le stylo FlexTouch de Novo Nordisk utilisé par les diabétiques. En 2022 et 2023, cet engagement a été étendu au développement de versions du dispositif Mallya pour d'autres domaines thérapeutiques.

« Novo Nordisk dispose de capacités de base solides et établies dans le développement, l'industrialisation et la fabrication à grande échelle de dispositifs d'injection innovants pour l'insuline et d'autres médicaments, et nous cherchons à accroître notre agilité pour permettre l'innovation et le développement plus rapides de nouveaux dispositifs connectés », a déclaré Marianne Ølholm, Vice-Présidente Senior, Dispositifs et solutions d'administration chez Novo Nordisk. « Nous avons bénéficié d'une collaboration fructueuse avec BIOCORP au cours des deux dernières années, et nous espérons pouvoir accueillir l'entreprise et ses travailleurs hautement qualifiés au

¹ Les obligations convertibles en circulation émises par BIOCORP seront intégralement remboursées en espèces par BIOCORP à la date de réalisation l'Achat du Bloc (tel que défini ci-dessous).

sein de Novo Nordisk afin de compléter nos efforts internes en matière de solutions d'administration connectées et d'accélérer nos ambitions en matière de dispositifs et de solutions de distribution. »

À la suite d'une acquisition, Novo Nordisk a l'intention de préserver l'agilité et l'esprit d'entreprise de BIOCORP, tout en investissant davantage dans l'entreprise dans le but de fournir des dispositifs et des solutions de pointe pour améliorer les soins prodigués aux personnes dans le monde qui vivent avec des maladies chroniques graves.

Eric Dessertenne, Directeur Général de BIOCORP, a ajouté : *« Nous sommes ravis de la possibilité de nous associer à Novo Nordisk, leader mondial dans le secteur de la santé. Ce projet de rapprochement récompense nos efforts, entamés il y a 5 ans, pour digitaliser le traitement et le suivi des patients chroniques, avec l'objectif constant de faciliter leur vie quotidienne. Nos équipes sont enthousiastes à l'idée de poursuivre cette mission de santé publique, qui sera intensifiée par la force de la présence globale de Novo Nordisk. »*

A PROPOS DE LA TRANSACTION PROPOSEE

Novo Nordisk est entré en négociations exclusives avec BIO JAG (" BIO JAG "), l'actionnaire principal de BIOCORP, en vue de l'acquisition par Novo Nordisk de la totalité de la participation de BIO JAG dans BIOCORP représentant 45,30% de son capital social et 62,19% de ses droits de vote théoriques². En outre, Novo Nordisk acquerrait, concomitamment et sous réserve de l'acquisition de la participation de BIO JAG, au même prix par action, les actions détenues dans BIOCORP par certains actionnaires minoritaires, dont Nyenburgh, Greenstock et Vatel Capital représentant ensemble 19,03% du capital social et 13,07% des droits de vote théoriques de BIOCORP³.

La signature d'un accord définitif avec BIO JAG ne pourra intervenir qu'à l'issue de l'information et la consultation du Comité Social et Économique (le « CSE ») de BIOCORP. La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle est par ailleurs soumise à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

Sous réserve de la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle par Novo Nordisk, Novo Nordisk déposera à titre obligatoire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") une offre publique d'achat simplifiée portant sur toutes le solde des actions BIOCORP en circulation, aux mêmes conditions financières que l'acquisition du Bloc de Contrôle (soit 35,00€ par action) (l'"Offre"). Le prix de l'Offre valorise 100% du capital et des droits de vote de BIOCORP à environ 154,4 millions d'euros sur une base entièrement diluée. Le prix de l'Offre représente une prime de 19,5% par rapport au cours de clôture du marché de BIOCORP le 2 juin 2023 et de 45,2% par rapport aux cours moyens pondérés en fonction du volume des 90 derniers jours de cotation.

Le 4 juin 2023, le Conseil d'Administration de BIOCORP a accueilli favorablement et à l'unanimité la transaction proposée, sans préjudice de l'avis motivé du Conseil d'Administration de BIOCORP qui devra être émis à la suite de la remise du rapport de l'expert indépendant, sous réserve de la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

A cet effet, le 4 juin 2023, le Conseil d'Administration de BIOCORP a constitué un comité ad hoc mis en place pour les besoins de l'Offre composé de M. Jean-Yves Berthon (Administrateur indépendant), M. Stéphane Legastelois (Administrateur indépendant) et M. Éric Dessertenne (membre du Conseil d'Administration et Directeur Général de

² Sur la base d'un capital social au 31 mai 2023 de 4 412 286 actions représentant 6 427 898 droits de vote théoriques, étant précisé que Novo Nordisk ne bénéficiera pas des droits de vote double actuellement attachés aux actions détenues par Bio Jag lors de la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

³ Sur la base d'un capital social au 31 mai 2023 de 4.412.286 actions représentant 6.427.898 droits de vote théoriques

BIOCORP). Éric Dessertenne (Administrateur et Directeur Général de BIOCORP), qui sera chargé de (i) recommander au Conseil d'Administration la nomination d'un expert indépendant ayant pour mission d'établir un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre, y compris en cas de procédure de retrait obligatoire, conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, (ii) suivre et faciliter les travaux de l'expert indépendant, et (iii) préparer un projet d'avis motivé sur les mérites de l'Offre et ses conséquences pour BIOCORP, ses actionnaires et ses employés.

La réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre 2023 et le dépôt de l'offre subséquente au cours du mois de septembre.

Le cours de bourse de l'action BIOCORP a été suspendu le 5 juin 2023 ; la reprise de la cotation interviendra à l'ouverture des marchés le 6 juin 2023.

Le conseiller financier de BIOCORP pour la transaction est Stifel, McDermott Will & Emery agissant en tant que conseiller juridique. Le conseiller financier de Novo Nordisk est Lazard, Bird & Bird agissant en tant que conseil juridique.

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente depuis 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes. La société compte environ 80 collaborateurs.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).

Plus d'infos sur www.biocorp.fr.

À PROPOS DE NOVO NORDISK

Novo Nordisk est une entreprise mondiale de premier plan dans le domaine de la santé, fondée en 1923 et dont le siège social se situe au Danemark. Notre objectif est de mener le changement pour vaincre le diabète et autres maladies chroniques graves telles que l'obésité et les maladies rares du sang et du système endocrinien. Pour ce faire, nous sommes à l'origine d'innovations scientifiques, nous élargissons l'accès à nos médicaments et nous nous efforçons de prévenir et, à terme, de guérir les maladies. Novo Nordisk emploie environ 57 100 personnes dans 80 pays et commercialise ses produits dans environ 170 pays. Pour plus d'informations, visitez novonordisk.com, Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube.

CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette

Président du Conseil d'administration

investisseurs@biocorp.fr

Éric Dessertenne

Directeur Général

Sylvaine Dessard

Directrice Marketing & Communication

rp@biocorp.fr

+ 33 (0)6 88 69 72 85

MEDIAS

Bruno Arabian

barabian@ulyse-communication.com

+33 (0)6 87 88 46 26

Margaux Puech

mpuech@ulyse-communication.com

+33 (0)7 86 16 01 09

CONTACTS NOVO NORDISK

MEDIAS

Ambre James-Brown

abmo@novonordisk.com

+45 3079 9289

Natalia Saloma Abrahao (US)

niaa@novonordisk.com

+1 848 304 1027

INVESTISSEURS

Daniel Muusmann Bohsen

dabo@novonordisk.com

+45 3075 2175

Jacob Martin Wiborg Rode

jrde@novonordisk.com

+45 3075 5956

David Heiberg Landsted
dhel@novonordisk.com
+45 3077 6915

Mark Joseph Root (US)
mjhr@novonordisk.com
+1 848 213 3219